



Date de dépôt : 20 avril 2026

Rapport

de la commission de la santé chargée d'étudier la proposition de motion de Ana Roch, François Baertschi, Arber Jahija, Gabrielle Le Goff, Gabriela Sonderegger, Christian Flury, Christian Steiner, Thierry Cerutti, Sandro Pistis, Sami Gashi, Skender Salihi, Amar Madani pour une campagne cantonale ambitieuse de prévention et de promotion de la protection sexuelle, en partenariat avec les associations locales

Rapport de Gabriela Sonderegger (page 4)

Proposition de motion

(3154-A)

pour une campagne cantonale ambitieuse de prévention et de promotion de la protection sexuelle, en partenariat avec les associations locales

Le GRAND CONSEIL de la République et canton de Genève
considérant :

- que la Suisse et Genève ont réalisé des avancées notables dans la lutte contre le VIH et les infections sexuellement transmissibles (IST) ;
- que, selon les données 2023, 352 nouvelles infections au VIH ont été enregistrées en Suisse, en baisse par rapport à 2022, et que près de 93% des personnes vivant avec le VIH connaissent leur statut, 98% sont traitées, et la grande majorité bénéficie d'une charge virale indétectable, dépassant ainsi les objectifs « 95-95-95 » fixés par l'Organisation mondiale de la santé ;
- que ces succès sont le fruit de politiques publiques robustes, d'un accès facilité aux traitements et d'une prévention soutenue, mais qu'ils peuvent être compromis par un relâchement des comportements préventifs ;
- que l'article récent du média *20 Minutes* met en lumière une augmentation préoccupante des rapports sexuels non protégés dans le cadre de la prostitution, traduisant un recul de l'usage du préservatif, parfois motivé par une impression trompeuse de sécurité liée aux traitements contre le VIH (trithérapie, PrEP) ;
- que ces traitements, bien qu'efficaces contre le VIH, ne protègent pas contre les autres IST, dont certaines peuvent avoir de graves conséquences sur la santé reproductive et générale ;
- que les données sur les jeunes révèlent une baisse notable de l'usage du préservatif entre 2014 et 2022, avec 22% des garçons et 28% des filles de 15 ans déclarant ne pas en avoir utilisé lors de leur dernier rapport sexuel, et près d'un tiers n'ayant eu recours ni au préservatif ni à un autre moyen de contraception ;
- que, bien que la Suisse affiche encore des taux de protection élevés par rapport à d'autres pays européens, ces chiffres témoignent de la nécessité de maintenir et de renforcer les efforts de prévention, en particulier auprès des jeunes et des publics vulnérables ;

- que les associations locales jouent un rôle central dans l’information, la prévention et l’accompagnement des personnes, et constituent des partenaires essentiels pour mener des campagnes efficaces et adaptées aux réalités du terrain ;
- que l’utilisation active des canaux numériques (sites internet, réseaux sociaux, applications interactives) est un levier indispensable pour atteindre efficacement les jeunes et la population dans son ensemble,

invite le Conseil d’Etat

- à lancer, en partenariat avec les associations locales actives en santé sexuelle et en prévention, une campagne cantonale de grande ampleur visant à promouvoir, de manière forte et cohérente, l’usage systématique du préservatif et la prévention globale des IST (VIH compris), en recourant aussi activement aux canaux numériques (outils en ligne, réseaux sociaux, applications interactives), pour toucher les jeunes et l’ensemble de la population ;
- à adapter les messages aux différents publics cibles, jeunes et moins jeunes, personnes précarisées, professionnelles et professionnels du sexe, en tenant compte des réalités socioculturelles et économiques ;
- à intensifier le dépistage précoce et l’information sur l’ensemble des IST, au-delà du seul VIH, notamment via les structures communautaires, scolaires, universitaires, et via des formats numériques accessibles ;
- à assurer un suivi et une évaluation rigoureux de la campagne (indicateurs de couverture, évolution des pratiques, nombre de dépistages) et à rendre compte au Grand Conseil dans un délai de deux ans après son lancement.

Rapport de Gabriela Sonderegger

La commission de la santé a traité la proposition de motion 3154 lors d'une seule séance, le 27 mars 2026.

Le procès-verbal a été rédigé par M^{me} Alicia Nguyen ; que celle-ci en soit ici remerciée.

Présentation

M^{me} Ana Roch introduit sa proposition de motion en partant d'un constat simple, mais préoccupant : Nous avons réussi... mais c'est justement là que réside le danger. Ces dernières années, la Suisse, et Genève en particulier, ont accompli des progrès remarquables dans la lutte contre le VIH.

Les objectifs internationaux « 95-95-95 » sont atteints, voire dépassés : la grande majorité des personnes concernées connaissent leur statut, sont traitées et ne transmettent plus le virus. C'est un succès indéniable des politiques publiques genevoises.

Or ce résultat a un effet pervers : il installe une forme de relâchement. Aujourd'hui, on observe une baisse du recours au préservatif, notamment chez les jeunes, mais aussi dans certains milieux plus exposés, comme au sein de la communauté des travailleuses et travailleurs du sexe.

Une illusion de sécurité s'installe, portée par les avancées médicales telles que la PrEP (prophylaxie préexposition, un traitement préventif par comprimés permettant aux personnes séronégatives très exposées au VIH de se protéger) ou les traitements antirétroviraux. Ces outils protègent contre le VIH, mais pas contre les autres infections sexuellement transmissibles, certaines pouvant avoir des conséquences graves, durables, voire irréversibles. Les données sont claires : une part importante des jeunes n'utilise plus systématiquement de protection et certains n'utilisent aucun moyen de prévention. Cela signifie que nous perdons un réflexe fondamental de santé publique.

M^{me} Roch cite ensuite quelques chiffres importants. Selon un rapport de l'OMS de 2024 basé sur plus de 242 000 adolescents dans 42 pays, près d'un jeune sur trois (30%) n'a utilisé ni préservatif ni contraception lors de son dernier rapport sexuel. L'utilisation du préservatif est en fort recul depuis 2014 : chez les garçons, elle est passée de 70% à 61% et, chez les filles, de 63% à 57%. Une proportion importante de jeunes a donc des rapports non protégés, ce que l'OMS qualifie de « situation inquiétante ». Dans certains pays, jusqu'à un tiers des adolescents refusent le préservatif, et les jeunes issus de milieux précaires sont encore plus exposés (jusqu'à 33% sans protection).

En Suisse, environ un travailleur du sexe sur cinq est porteur d'une infection sexuellement transmissible, souvent sans le savoir. Globalement, les travailleurs du sexe sont jusqu'à 30 fois plus exposés au VIH que les autres personnes, ce qui en fait une population clé en matière de santé publique. En Suisse, 15% des travailleurs du sexe déclarent ne pas utiliser systématiquement le préservatif lors de rapports tarifés récents. Les problèmes fréquemment signalés sont : rupture du préservatif (36%), glissement (29%) et retrait volontaire par le client (30%).

Pour la première signataire, cette motion ne propose pas simplement une campagne d'information supplémentaire, mais un véritable repositionnement de la prévention. La réalité a changé : les comportements ont évolué, les canaux d'information aussi, les publics sont plus fragmentés et la perception du risque s'est affaiblie. Aujourd'hui, une affiche ne suffit plus, un message généraliste non plus. Il faut aller là où sont les gens, en particulier les jeunes : sur les réseaux sociaux, sur les plateformes numériques, dans les lieux de vie, avec des messages adaptés, compréhensibles et percutants.

Un autre point essentiel concerne le rôle des associations. Celles-ci sont déjà actives sur le terrain, disposent d'une expertise précieuse et entretiennent un lien de confiance avec des publics difficiles à atteindre, qu'il s'agisse des jeunes, des personnes précarisées ou des travailleurs et travailleuses du sexe. L'enjeu n'est donc pas de remettre en cause leur action ni de la dupliquer, mais bien de s'assurer que les dispositifs actuels sont pleinement adaptés aux réalités actuelles. L'Etat ne peut pas agir seul : il doit mieux coordonner, valoriser et s'appuyer sur ces partenaires afin de garantir une prévention réellement efficace.

Ce texte vise donc à remettre le préservatif au centre des stratégies de prévention, à déployer une campagne ambitieuse, visible et cohérente, à adapter les messages aux différents publics et à mettre en place un suivi concret avec des indicateurs permettant de mesurer l'impact réel des actions menées. En effet, en santé publique, ce qui ne se mesure pas ne s'améliore pas.

Nous nous trouvons à un moment charnière. Soit le canton anticipe, soit il subira une remontée des infections, avec des coûts humains et financiers bien plus importants. La prévention est non seulement moins coûteuse que la prise en charge, mais surtout plus efficace.

Pour M^{me} Roch, il s'agit d'une motion pragmatique qui part d'un constat de terrain, s'appuie sur des données et propose une réponse moderne, ciblée et responsable. Il n'est pas question de faire peur, mais de réactiver un réflexe essentiel : se protéger, pour soi et pour les autres.

Questions / réponses

Une députée S pose une question sur la motion et les invites. Elle relève que M^{me} Roch a mentionné plusieurs fois les jeunes et lui demande de préciser la tranche d'âge concernée. Elle souligne que le pic d'incidence des infections par le VIH se situe chez les plus de 25 ans, et non chez les jeunes.

M^{me} Roch indique que les statistiques qu'elle a citées concernent les mineurs.

La députée S insiste sur le fait que le pic d'infections au VIH se situe surtout chez les plus de 25 ans, et non chez les jeunes ayant des comportements problématiques. Elle estime qu'il ne faut pas centrer un message sur les jeunes, au risque de rater la cible. Elle ajoute que le problème majeur du dépistage est son coût : qui paie ? Souvent, les personnes ne se font pas tester, faute de moyens pour réaliser un véritable bilan des IST. Il faut de l'argent pour dépister et traiter. Elle aurait aimé que cette question soit abordée dans la motion.

M^{me} Roch répond que sa volonté première était de relancer une campagne de prévention, non seulement pour le VIH, mais aussi pour les autres infections sexuellement transmissibles. Elle n'a pas constaté de campagnes de ce type récemment.

La commissaire S réagit en indiquant que les grandes campagnes sont peu efficaces pour la prévention. Il faut des moyens ciblés et spécifiques pour obtenir un réel impact. Les jeunes savent que le VIH existe et qu'ils peuvent l'attraper, mais il faut rendre ce risque tangible et concret. Selon elle, les invites risquent de détourner l'attention de la cible réelle.

M^{me} Roch précise qu'elle laissera la commission de la santé modifier les invites, l'essentiel étant d'atteindre la cible.

Un député LC pose une question brève. Il demande si M^{me} Roch a tenu compte des actions déjà menées par des associations subventionnées connaissant bien le terrain, comme le Groupe santé Genève, le planning familial ou les intervenants scolaires en éducation sexuelle.

M^{me} Roch, membre de l'Aspasie, connaît bien ce milieu, mais estime que les mesures actuelles ne suffisent pas. Elle pense qu'une action en binôme entre les associations et l'Etat est nécessaire. Selon ses observations sur le terrain et les jeunes interrogés, il existe un vrai manque de responsabilité par rapport au VIH, surtout chez les mineurs. Elle a visité l'association des Grottes qui s'occupe de prostitution, où elle a appris que certains travailleurs du sexe n'utilisent pas de préservatifs pour diverses raisons. Elle insiste sur la nécessité de remettre ces bons réflexes au centre des préoccupations.

Le député LC ajoute deux remarques. Concernant le binôme Etat-associations, il souligne que l'Etat ne peut pas tout faire seul, c'est pourquoi il finance des associations qui connaissent mieux le terrain. Concernant les jeunes, il ne reprend pas son intervention faite en plénière deux semaines auparavant.

Un député S évoque l'année 1986, où des campagnes très fortes avaient été menées. Il déplore que l'OFSP ait ensuite baissé les bras en matière de campagnes, notamment auprès des jeunes. Selon lui, il faut quand même cibler les jeunes, même si le pic des infections se situe après 25 ans. Il s'étonne que, aujourd'hui, la peur du sida ait disparu : les traitements ne sont pas anodins et modifient des vies. Il estime nécessaire de renouveler les campagnes pour informer les nouvelles générations. L'OFSP n'a pas rempli ce rôle. Il rappelle que la Suisse et Genève avaient été exemplaires au début de l'épidémie. Il souligne enfin que le département doit disposer de moyens pour mettre en œuvre ces campagnes et que le problème à Genève n'est pas le manque d'argent, mais de priorité.

M^{me} Roch explique que sa sensibilité à cette cause vient du fait qu'elle a accompagné des personnes en fin de vie atteintes du SIDA, totalement abandonnées, y compris par leur famille. Elle relève que certaines personnes en meurent encore, car elles ne répondent pas aux thérapies. Même si d'énormes progrès ont été réalisés, ce n'est pas une maladie totalement guérissable.

La présidente la remercie pour cette proposition de motion essentielle et précise que si la commission de la santé devait en modifier les invites, cela ne diminuerait en rien son importance.

M. Pierre Maudet intervient pour indiquer qu'il existe deux possibilités. Il rappelle les échanges autour de l'IN 198 qui ont permis de clarifier la situation actuelle et de la documenter autant que possible. Il met en avant une nouvelle pratique à la commission des transports : considérer les motions comme des textes à transmettre rapidement au Conseil d'Etat, qui a pour mission de présenter un projet concerté dans les six mois. Si la commission de la santé s'accorde sur les constats et souhaite donner une impulsion forte en votant la motion ce soir ou prochainement, il pourrait s'engager à revenir avec un rapport proposant une série de mesures pour septembre 2026.

Il mentionne que Genève accueillera en 2027 un congrès mondial sur le VIH. Il s'agit d'une grande manifestation économique pour la ville, 6 000 délégués y sont attendus. Cela soulève la question de l'héritage laissé à la communauté genevoise et des leviers à activer à cette occasion. Il serait possible, grâce au congrès et avec un rapport rendu en septembre, d'élargir les

actions au-delà des jeunes en ciblant aussi des populations plus âgées ou vulnérables. Il souligne que l'OFSP était pionnier sur ce sujet, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui, faute de moyens et de personnel. Il précise que si la commission de la santé souhaite plutôt un cycle d'auditions, cela reste possible.

M. Giannakopoulos ajoute que, puisque le sujet a été partiellement traité dans le cadre de l'IN 198, l'OCS dispose déjà d'informations et de documents. Il confirme que la tranche d'âge des 25-35 ans présente un réel problème actuellement. Il suggère, vu l'évolution rapide du domaine, que si une seule personne devait être auditionnée, ce soit M^{me} Alexandra Calmy.

Un député UDC revient sur l'intervention de M. Maudet concernant l'art. 25. Il précise qu'il n'a rien à redire à la motion, mais qu'il a le sentiment que l'on part du principe que le Conseil d'Etat ou le département ne feraient pas leur travail. Il souhaite savoir ce qui est déjà réalisé et si, concernant l'art. 25, le DSM accomplit ses missions ou s'il est nécessaire d'intervenir au moyen de la motion.

M. Maudet estime que le DSM accomplit le travail de manière générale, mais pourrait le faire de façon plus ciblée. Comparé à d'autres cantons, Genève dispose encore d'une marge de progression importante. Il cite le canton de Fribourg qui cible et concentre ses moyens sur peu de mesures. En ce qui concerne la santé sexuelle et reproductive, Genève pourrait donc mieux faire. Il mentionne également la commune de Thônex qui s'implique et met en œuvre des initiatives intéressantes. Selon lui, une ambition bien organisée et soutenue par un peu de conviction permettrait d'intégrer d'autres communes suburbaines à ce travail, sans nécessiter de moyens financiers importants.

M. Giannakopoulos rappelle que la Suisse était autrefois avant-gardiste en matière de VIH, ce qui n'est plus le cas aujourd'hui.

Discussion interne

Un député PLR estime que l'IN 198 a ouvert des perspectives allant de la gratuité totale à une gratuité plus ciblée. Il rappelle que le système de santé suisse, unique en Europe, n'a pas été débordé et reste solide aujourd'hui. Il fait suffisamment confiance au conseiller d'Etat pour affirmer que si la motion est votée ce soir, la commission de la santé recevra un rapport dans les six mois. Si celle-ci n'est pas d'accord avec le contenu de ce rapport, il sera toujours possible de renvoyer le dossier en commission pour une nouvelle discussion. Il propose donc de voter ce soir.

Un député S partage le même avis.

Un député Ve rejoint également l'opinion du député PLR.

Vote

La présidente met aux voix la M 3154 :

Oui :	unanimité (3 S, 2 Ve, 1 LJS, 2 MCG, 1 LC, 2 PLR, 2 UDC)
Non :	-
Abstentions :	-

La M 3154 est acceptée.

Synthèse

La motion 3154 vise à renforcer la prévention en matière de santé sexuelle à Genève dans un contexte marqué par un paradoxe : les progrès importants réalisés dans la lutte contre le VIH ont conduit à un relâchement des comportements de protection.

Si les objectifs internationaux en matière de dépistage et de traitement sont atteints, une baisse du recours au préservatif est observée, notamment chez les jeunes, mais également dans certaines populations plus exposées, comme les travailleurs et travailleuses du sexe. Les traitements actuels, tels que la PrEP (prophylaxie préexposition, un traitement préventif par comprimés permettant aux personnes séronégatives très exposées au VIH de se protéger), protègent contre le VIH, mais pas contre les autres infections sexuellement transmissibles, dont certaines peuvent entraîner des conséquences graves.

Les éléments présentés en commission mettent en évidence une diminution de l'utilisation du préservatif et une proportion significative de rapports non protégés. Certaines populations demeurent particulièrement exposées et rencontrent des difficultés concrètes liées à l'usage du préservatif.

La motion propose un repositionnement des politiques publiques de prévention. Elle souligne la nécessité de développer des actions adaptées aux différents publics en tenant compte de l'évolution des comportements et des canaux de communication.

Les travaux de commission ont mis en évidence le rôle clé joué par les associations en raison de leur expertise de terrain et de leur accès à certains publics. La question de la coordination entre l'Etat et ces acteurs a été soulevée.

Les discussions ont par ailleurs porté sur le ciblage des publics concernés, certains intervenants relevant que le pic d'incidence concerne les plus de 25 ans, ainsi que sur les modalités d'action, entre campagnes générales et approches plus ciblées. Enfin, la commission a pris en compte les travaux déjà réalisés, notamment dans le cadre de l'IN 198, ainsi que les perspectives liées au congrès mondial sur le VIH prévu à Genève en 2027.

La M 3154 a été acceptée à l'unanimité de la commission.